

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Présentation du rapport au Conseil de Bordeaux Métropole du 21 décembre 2017	Rapport
	Direction générale Mobilité Direction de la DG Mobilité	N° 33086

Commission(s) :

Assises de la mobilité - Approbation - Décision - Autorisation

Résumé: Lancées en septembre 2017 par le Gouvernement, les assises nationales de la mobilité se déroulent jusqu'en décembre 2017. Cette grande consultation s'adresse à tous les acteurs du territoire et permettra de préparer une nouvelle loi d'orientation des mobilités, qui sera présentée au premier semestre 2018 par le Gouvernement.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité d'une des plus grandes métropoles françaises, Bordeaux Métropole doit poursuivre deux grands objectifs dans le cadre des assises de la mobilité :

- obtenir l'engagement de l'Etat pour la poursuite ou le lancement des grands projets d'infrastructure dont notre Métropole a besoin et qui, relevant d'un cadre national (réseau routier national, réseau ferroviaire, grands équipements), ne peuvent voir le jour sans impulsion de l'Etat ;
- obtenir des propositions concrètes d'évolution de la législation et de la réglementation en matière de transports, facilitant la mise en œuvre, à l'échelle métropolitaine, des projets et des services de mobilité qui permettront l'atteinte des objectifs définis dans notre plan climat et dans notre stratégie métropolitaine mobilités, avec, en premier lieu, les projets de mobilité du Schéma directeur opérationnel métropolitain (SDODM), axe central de cette stratégie mobilités.

Documents annexes : Intervention de Bordeaux Métropole dans le cadre des Assises de la Mobilité

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La mobilité figure parmi les quatre grandes priorités de notre projet de mandature. C'est aussi une préoccupation majeure de l'ensemble des habitants de Bordeaux Métropole et plus largement de l'agglomération.

En janvier 2016, notre établissement a approuvé sa stratégie métropolitaine des mobilités, qui vise à proposer un plan d'actions global, utilisant l'ensemble des leviers possibles pour améliorer les conditions de déplacements de chacun de nos concitoyens. Grâce à ce document, Bordeaux Métropole s'est dotée à la fois d'une vision à 10 ans des projets à mener en termes de mobilité, mais aussi d'un programme de travail précis et concret avec de nombreuses actions à portée immédiate.

Deux ans plus tard, les motifs de satisfaction sont nombreux et placent Bordeaux Métropole parmi les agglomérations les plus volontaristes en la matière :

- L'année 2017 devrait se conclure sur une hausse extrêmement élevée de la fréquentation du réseau Transports Bordeaux Métropole (TBM), puisque, à fin septembre, la hausse de fréquentation était de 8,4%. Alors que 2015 avait déjà été très performante, avec +3,9% de hausse et qu'en 2016, le réseau TBM a fait près de 6 fois mieux que la moyenne des autres réseaux de taille comparable, avec +5,9%, nous pourrions atteindre à la fin de l'année, une hausse globale de la fréquentation sur 3 ans, soit depuis le début de l'actuelle délégation de service public, de 18,9%. Nous aurions alors accueilli en 2017 une fréquentation annuelle totale du réseau tramway, bus et Batcub de 149 millions de voyageurs ; La part modale des transports commun a progressé depuis 2009, puisqu'elle est désormais de l'ordre de 12%.
- Contrairement à la très grande majorité des autres agglomérations, et malgré les péripéties juridiques auxquelles sont désormais soumis tous nos grands projets sans exception, Bordeaux Métropole reste en capacité d'investir de manière significative dans de nouvelles infrastructures de transport à haut niveau de service, ainsi que dans des projets routiers significatifs. En 2017, la mise en œuvre de la fin de la troisième phase et du schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) aura à nouveau significativement avancée. De même pour les opérations routières avec, par exemple, le lancement des premiers travaux du pont Jean-Jacques Bosc (qu'il vous sera proposé lors du Conseil métropolitain du 22 décembre de nommer Simone Veil en hommage à l'ancienne Ministre de la santé et présidente du Parlement Européen), l'avancement des travaux de la troisième voie de la rocade (qui sera mise en service entre les échangeurs 9 et 10 d'ici fin 2018) ou encore les premières étapes de la mise en œuvre du volet routier du schéma mobilités de l'opération d'intérêt métropolitaine Bordeaux Aéroport (40M€ au total).
- La part modale de la voiture baisse. Alors que 59% des déplacements des habitants de la Métropole se faisaient en voiture en 2009, les résultats provisoires de l'enquête ménage déplacements simplifiée que nous avons réalisée en septembre-octobre derniers, sur un panel représentatif de 3 000 habitants de la Métropole, indiquent que nous sommes désormais juste en-dessous de la barre des 50% : désormais, moins d'un déplacement sur deux des habitants de notre Métropole se fait en voiture.
- Au contraire, la part des modes actifs explose : la marche à pied représente désormais 29% des déplacements. Quant au vélo, les deux plans vélos successifs portent leurs fruits. Avec une augmentation globale supérieure à 30% depuis le début de la mandature, la part modale du vélo est désormais d'un petit moins de 8%.

Cependant, les conditions quotidiennes de déplacement de nombreux habitants de la Métropole et a fortiori de ceux qui habitent aux franges de la Métropole, restent encore difficiles, voire très difficiles. Ainsi, Bordeaux est toujours la 3^{ème} agglomération la plus embouteillée de France.

Les causes de ces difficultés sont désormais bien connues :

- La rocade de Bordeaux est sous-dimensionnée. De trop nombreuses sections sont encore à 2x2 voies et de ce fait, la rocade est incapable d'écouler suffisamment de trafic dans de bonnes conditions. Or :

- la rocade supporte un important trafic de transit poids-lourds, de l'ordre de 15% du nombre total de véhicules ;
- en outre, alors que la situation était d'ores et déjà très difficile, la reprise économique, dont nous ne pouvons par ailleurs bien évidemment que nous féliciter, se traduit par plus de voitures sur la rocade.

Aujourd'hui, les investissements sur la rocade sont limités par la capacité financière de l'Etat, qui n'investit que de l'ordre de 10M€/an sur ce dossier, alors même qu'il s'agit d'un des plus importants points de congestion routière au plan national. La conséquence en est un important retard pour notre Métropole en matière de capacité routière par rapport aux autres agglomérations françaises.

- Il n'existe quasiment pas, dans les zones périurbaines, de solutions de transports performantes qui puissent faire concurrence à la voiture. Les habitants de ce territoire se retrouvent ainsi prisonniers de l'automobile. Il faut en la matière souligner la très faible fréquentation du réseau Train express régional (TER), puisque dans toute la région Nouvelle-Aquitaine, il n'accueille que 50 000 voyageurs par jour, et ceci pour un budget de fonctionnement annuel de 300 M€, soit 6 000€/passager/an. Hormis la liaison Arcachon/Bordeaux, dont la fréquentation est de 8 000 passagers/jour, la très grande majorité des lignes de TER n'accueille guère plus d'1 millier de voyageurs/jour.
- La part de la voiture dans les déplacements de courte distance est encore trop forte. En 2009, date de la dernière enquête ménages complète, 60% des déplacements de moins de 2 km se faisait en voiture.

A ces trois explications s'ajoute aussi désormais un double problème de saturation et de fiabilité de notre réseau TBM :

- saturation car les très fortes hausses de fréquentation évoquées ci-dessus mettent fortement le réseau en tension. Ainsi, les usagers se plaignent de trams bondés, mais aussi de la difficulté à trouver des places en parcs-relais dont les principaux sont en effet totalement saturés ;
- fiabilité car notre réseau de tramway a désormais 15 ans et qu'il voit naturellement le taux de pannes évoluer à la hausse. De même, Bordeaux Métropole fait face à un défi très sérieux en matière de dépôts pour le réseau de bus. Les deux dépôts existants sont totalement saturés.

Dans les mois qui viennent, de très nombreuses délibérations seront présentées au Conseil métropolitain afin de progresser dans le traitement de ces questions :

- lors du Conseil métropolitain du 22 décembre, la délibération d'approbation du dossier d'enquêtes publiques d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone d'activités de l'aéroport avec la prolongation du tram A jusqu'à l'aéroport, la réalisation du bus à niveau de service performant extra-rocade et la réalisation d'aménagements légers mais structurants en matière de circulation permettant la bonne insertion de ces projets (réalisation du barreau Ariane nord entre les avenues Cassin et Kennedy à Mérignac, réalisation du giratoire Becquerel/Beaudésert) ;
- lors du Conseil métropolitain du mois de mars :
 - la délibération de conclusion de la concertation pour l'amélioration de la desserte en tramway des communes d'Eysines, du Haillan, de Saint-Médard-en-Jalles et du Taillan ;
 - la délibération de bilan de la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine des mobilités pour l'année 2017 avec, entre autres, plusieurs volets :
 - la présentation et l'analyse des résultats définitifs de l'enquête ménage déplacements simplifiée réalisée en septembre-octobre et évoquée ci-dessus. Nous pourrions ainsi nous situer par rapport à l'atteinte des très ambitieux objectifs fixés par notre plan climat ;
 - la proposition aux élus du Conseil métropolitain d'un plan d'actions à court et moyen terme pour le maintien et l'amélioration de la performance du réseau TBM. D'ores et déjà et sans attendre cette délibération, il est vous est proposé d'acter l'achat de 10 nouvelles rames de tramway, qui seront notamment utilisées pour renforcer les lignes A,B et C ;
 - la présentation détaillée d'éléments d'analyse factuels sur l'évolution de la congestion et les temps de parcours voiture au sein de notre Métropole ;
 - la délibération de bilan de la mise en œuvre de la première année du 2^{ème} plan vélo métropolitain, avec, en particulier, la présentation d'un bilan exhaustif de

l'expérimentation de réservation du pont de pierre aux transports en commun, piétons et vélos.

- au plus tard lors du Conseil métropolitain du mois de juillet, la délibération d'ouverture de la concertation de la liaison Gradignan-Talence-Bordeaux-Cenon, qui démarrera effectivement à la rentrée de septembre.

Aujourd'hui et sans attendre, il vous est proposé d'adopter la liste des propositions faites par Bordeaux Métropole dans le cadre des assises de la mobilité lancées par le gouvernement.

En effet, le gouvernement a lancé depuis septembre 2017 les assises nationales de la mobilité, une grande consultation qui s'adresse à tous les acteurs du territoire et permettra de préparer une nouvelle loi d'orientation des mobilités, qui sera présentée au premier semestre 2018.

Ces assises se déroulent jusqu'en décembre 2017. Elles visent à identifier les besoins et les attentes prioritaires de tous les citoyens autour de la mobilité en accordant une attention particulière aux transports du quotidien. Les opérateurs, acteurs économiques et Organisations non gouvernementales (ONG) de l'ensemble du territoire sont conviés à participer et à faire émerger de nouvelles solutions.

La consultation des assises de la mobilité s'organise en plusieurs étapes et propose plusieurs types d'ateliers répartis dans le temps. Elle prévoit :

- des ateliers territoriaux dans une quinzaine de lieux, qui organisés sous forme de réunions publiques, ont pour objectif d'approfondir les besoins et de faire émerger les idées et initiatives ; un atelier territorial a eu lieu à Bordeaux le 24 octobre dernier, et a été organisé en coordination entre l'Etat, Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde et l'Agence d'urbanisme (A'urba) ;
- des ateliers thématiques et des ateliers de l'innovation centralisés à Paris.

Un Conseil d'orientation des infrastructures est aussi mis en place afin de planifier les investissements à réaliser.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité d'une des plus grandes Métropoles françaises, Bordeaux Métropole doit poursuivre deux grands objectifs dans le cadre des assises de la mobilité :

- obtenir l'engagement de l'Etat pour la poursuite ou le lancement des grands projets d'infrastructure dont notre Métropole a besoin et qui, relevant d'un cadre national (réseau routier national, réseau ferroviaire, grands équipements), ne peuvent voir le jour sans impulsion de l'Etat.
- Obtenir des propositions concrètes d'évolution de la législation et de la réglementation en matière de déplacements, facilitant la mise en œuvre, à l'échelle métropolitaine, des projets et des services de mobilité qui permettront l'atteinte des objectifs définis dans notre plan climat et dans notre stratégie métropolitaine des mobilités, avec, en premier lieu, les projets de mobilité du Schéma directeur opérationnel métropolitain (SDODM), axe central de cette stratégie mobilités (voir annexe).

Ces deux objectifs sont convergents : les propositions que formule aujourd'hui Bordeaux Métropole en matière d'évolution de la législation et de la réglementation sont de nature à faciliter le financement et donc la réalisation des grands projets d'infrastructures de transports dont notre Métropole a besoin, mais aussi à faciliter les déplacements du quotidien, qui doivent a minima être placés au même niveau que les questions de transport à l'échelle régionale et supra-régionale.

En outre, il est nécessaire que l'ensemble des parties prenantes, soit les parlementaires, présidents de grande collectivités, acteurs économiques, associations, soutiennent ces propositions.

L'ensemble des propositions est détaillé en annexe à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2 ;

VU le Code des transports et notamment ses articles L. 1211-1 et suivants ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les assises nationales de la mobilité, déroulées jusqu'en décembre 2017, s'adressent à tous les acteurs du territoire et permettent de préparer une nouvelle loi d'orientation des mobilités, qui sera présentée au premier semestre 2018 ;

CONSIDERANT QUE cette grande consultation nationale vise à identifier les besoins et les attentes prioritaires de tous les citoyens autour de la mobilité en accordant une attention particulière aux transports du quotidien ;

CONSIDERANT QU'en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité d'une des plus grandes Métropoles françaises, Bordeaux Métropole doit poursuivre deux grands objectifs dans le cadre des assises de la mobilité :

- obtenir l'engagement de l'Etat pour la poursuite ou le lancement des grands projets d'infrastructure dont notre Métropole a besoin et qui, relevant d'un cadre national (réseau routier national, réseau ferroviaire, grands équipements), ne peuvent voir le jour sans impulsion de l'Etat ;
- obtenir des propositions concrètes d'évolution de la législation et de la réglementation en matière de déplacements, facilitant la mise en œuvre, à l'échelle métropolitaine, des projets et des services de mobilité qui permettront l'atteinte des objectifs définis dans notre plan climat et dans notre stratégie métropolitaine des mobilités, avec, en premier lieu, les projets de mobilité du Schéma directeur opérationnel métropolitain (SDODM), axe central de cette stratégie mobilités ;

CONSIDERANT QU'il est indispensable que l'ensemble des parties prenantes, à savoir les parlementaires, les exécutifs des grandes collectivités comme la Région, le Département, les communautés d'agglomération, les acteurs économiques, les associations soutiennent l'ensemble de ces propositions ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes du rapport présenté ci-dessus sur les assises de la mobilité ainsi que les objectifs suivants :

- obtenir l'engagement de l'Etat pour la poursuite ou le lancement des grands projets d'infrastructure dont notre Métropole a besoin et qui, relevant d'un cadre national (réseau routier national, réseau ferroviaire, grands équipements), ne peuvent voir le jour sans impulsion de l'Etat ;
- obtenir des propositions concrètes d'évolution de la législation et de la réglementation en matière de déplacements, facilitant la mise en œuvre, à l'échelle métropolitaine, des projets et des services de mobilité qui permettront l'atteinte des objectifs définis dans notre plan climat et dans notre stratégie métropolitaine des mobilités, avec, en premier lieu, les projets de mobilité du Schéma directeur opérationnel métropolitain (SDODM), axe central de cette stratégie mobilités.

Article 2 : de demander à l'ensemble des parties prenantes, à savoir parlementaires, exécutifs des grandes collectivités comme la Région, le Département, les Communautés d'agglomération, acteurs économiques, associations de soutenir l'ensemble de ces propositions.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 décembre 2017,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice-président,

Monsieur Michel LABARDIN